



CONDITIONS TARIFAIRES

2026

applicables au
1er janvier 2026



ARKEA BANQUE
ENTREPRISES & INSTITUTIONNELS

VOTRE PARTENAIRE ENGAGÉ SUR LES TERRITOIRES

Retrouvez ici les conditions tarifaires de votre banque applicables au 1^{er} janvier 2026.

Vous pouvez aussi télécharger ou consulter cette brochure sur notre site internet :
<https://site.arka-banque-ei.com/>

Nous vous informons que ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour répondre à d'éventuelles obligations réglementaires.

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous remercions pour votre confiance.



CONDITIONS TARIFAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2026

Gestion du Compte.....	4
Fonctionnement du compte	6
Opérations au débit du compte	8
Opérations au crédit du compte	11
Financements.....	14
Gestion de trésorerie et placements	16
International	19
Promotion immobilière.....	23
Autres services	23

1- Gestion du compte

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

1.1 - Abonnement à des services de banque à distance

• Espace Client

- Abonnement mensuel (Internet + app. mobile) en consultation	Gratuit
- Abonnement mensuel (Internet + app. mobile) en opération	20,00 €
- Option transfert de fichiers - Wed Edi	
- Sens Banque <-> Client	25,00 €
- Abonnement Espace Cartes Bancaires	Gratuit
- Boitier de connexion à l'Espace Client	30,00 €
- QR Code pour connexion en cross canal à l'Espace Client	Gratuit
- Modification de l'abonnement	10,00 €
- Validation banque d'un bénéficiaire	5,00 €
- Frais de clôture	50,00 €

• Trade via l'Espace Client

- Frais de mise en place	120,00 €
- Abonnement mensuel (Internet + app. Mobile)	12,00 €

• Télétransmission EBICS T et TS

- Frais de mise en place	55,00 €
- Sens Banque <-> Client jusqu'à 10 comptes	70,00 €
- Sens Banque <-> Client au-delà de 10 comptes	81,00 €
- Modification de l'abonnement	21,00 €
- Frais de clôture	50,00 €

• Télétransmission SWIFTNET

- Frais de mise en place	Nous consulter
- Abonnement mensuel par tranche de 20 comptes	158,00 €
- Modification d'abonnement	21,00 €
- Frais de clôture	50,00 €

• Sécurisation des opérations

- Abonnement mensuel validation d'ordres	10,00 €
- Certificat électronique 3Skey / pièce	90,00 €
- Frais de port	10,00 €

• Frais pour coordonnées erronées ou fichier non conforme	15,00 €
---	---------

1.2 - Les relevés

• Les relevés de compte

- Mensuel	Gratuit
- Autre périodicité	1,85 €
- Édition et envoi de l'échelle d'intérêts par trimestre	16,50 €

• Relevés via API - API mes e-documents

Nous consulter

• Relevé intraday en télétransmission

40,00 € / mois pour 5 relevés par jour ou 0,50 € / relevé

• Relevés monétiques

Nous consulter

• Les autres relevés

- Mensuel / relevé	75,00 €
--------------------------	---------

1- Gestion du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

- Trimestriel / relevé	75,00 €
------------------------------	---------

1.3 - La recherche d'informations

- Frais de recherche simple ou duplicata de documents ou d'écritures	5,90 €
- Frais de recherche complexe de documents ou d'écritures	27,00 €
- Photocopie supplémentaire ou de chèque encaissé	0,90 €
- Copie de chèque émis	27,00 €

1.4 - Demandes de renseignements spéciaux*

- Frais de circularisation	À partir de 200,00 €
- Frais de mise à jour du dossier juridique	À partir de 230,00 €
- Recherche de documents comptables	À partir de 450,00 € (maximum : 2 500,00 €)
- Actualisation administrative	À partir de 230,00 €

(*en fonction de la taille de l'entreprise et de la complexité des travaux d'actualisation)

2 - Fonctionnement du compte

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

2.1 - La tenue de compte

- **Frais de tenue de compte**
 - Commission de gestion trimestrielle avec un minimum de 225,00 €
 - Frais de gestion annuels compte inactif 30,00 €
(suite à constat de 6 mois sans mouvement initié par le client)
 - Commission de mouvement trimestrielle De 0,06% à 0,50%
Avec minimum trimestriel de 31,50 €
 - Commission trimestrielle de fusion d'agios 100,00 €
 - Frais d'attestations diverses 32,00 €
 - Clôture du compte (par compte) 45,00 €

2.2 - Le découvert

- **Les intérêts débiteurs (trimestriels)**
 - Taux appliqué (base 360 jours) Nous consulter
 - Taux majoré ⁽¹⁾ Taux contractuel + 5%
- **Commission de plus fort découvert ⁽²⁾** 0,07%
- **Commission de confirmation (ou d'engagement)** Nous consulter
- **Frais de lettre d'information pour fonctionnement irrégulier** 10,50 €

2.3 - Commission d'intervention

- Frais de mouvement irrégulier - maxi 60 op./mois 12,00 €
- Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèques sans provision
(frais perçus en cas de paiement du chèque) 20,00 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Chèque rejeté ≤ 50 euros ⁽³⁾ 30,00 €
 - Chèque rejeté > 50 euros ⁽³⁾ 50,00 €
- Demande d'avis de sort (chèque) 35,00 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, TIP, de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, virement interbancaire 100 % de l'opération rejetée avec un maximum de 16,50 €
- Lettre de rappel pour régularisation
 - Envoi simple 18,00 €
 - Envoi recommandé 25,00 €
- Frais par saisie-attribution, saisie sur compte/opposition administrative et mesures d'exécution assimilées 100,00 €
- Frais de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) : montant des frais fixé à 10% du montant de la SATD, dans la limite du plafond fixé par Décret, à la date de la SATD.
- Frais de traitement des PND (ex NPAI) - Pli Non Distribuible 12,25 €
- Régularisation des dates de valeur Nous consulter
- Saisie de délégations de pouvoirs 15,00 €

(1) En l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux minimum réglementaire publié tous les trimestres au journal officiel.

(2) Taux appliqué au plus fort découvert de la période d'arrêté, multiplié par le nombre de mois qui la compose.

(3) Tarif incluant : la lettre d'information préalable au rejet de chèque, la commission d'intervention, la lettre d'injonction, la déclaration BDF, l'affectation de provision, l'information mandataire, le certificat de non paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

2 - Fonctionnement du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

2.4 - Les dates de valeurs

- **Espèces et chèques**
 - Versement d'espèces J (J : Jour du versement)
 - Remise de chèque J+1 ouvré ⁽⁴⁾ (J : Jour de comptabilisation)
 - Retrait d'espèces guichet ou DAB J (J : Jour du retrait)
 - Paiement de chèque J (J : Jour de présentation)
- **Remises télétransmises** (sous réserve du respect des cut-off de télétransmission)
 - Remise de télécollecte carte bancaire J+1 (J : Jour de transaction)
 - Remise de prélèvement J (J : Jour de l'échéance du prélèvement)
 - Virement / Virement de trésorerie en débit J (J : Jour de traitement de l'opération)

2.5 - Heure limite de saisie des opérations unitaires

Nature de l'opération	Canal de saisie	Heure limite de réception/saisie	Date de valeur en compte	Date de règlement
Virement SEPA	Espace Client	18H	J	J+1
	Par la banque	15H		J+1
Virement SEPA Prioritaire	Par la banque	11H	J	J
Virement Urgent	Espace Client	14H	J	J
	Par la banque	14H		
Virement Instantané	Espace Client	24H/24, dimanche et jours fériés compris	Instantané	Instantané
Virement de trésorerie	Espace Client	14H	J	J
	Par la banque	14H		
Virement International EURO	Espace Client	13H ou 18H	J	J' à J+1
	Par la banque	11H		
Virement International GBP	Espace Client	11H ou 18H	J	J' à J+2
	Par la banque	10H		
Virement International USD	Espace Client	12H ou 18H	J	J' à J+2
	Par la banque	11H		
Remise de chèque / espèces	Agence du Crédit Mutuel Arkéa ou automate	11H	J+1	J
		Après 11H	J+2	J+1

⁽⁴⁾ Si l'ordre précise une exécution à J c'est-à-dire avec une date de valeur compensée : options SDVA ou INTC

Pour les opérations télétransmises, se référer au contrat flux dédié.

(4) Jour ouvré : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

3 - Opérations au débit du compte

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

	Carte Business Mastercard	Carte Business Executive Mastercard
Cotisation carte (mensuelle) Débit immédiat	4,50 €	13,38 €
Cotisation carte (mensuelle) Débit différé	5,29 €	13,83 €
Retrait d'espèces aux distributeurs Crédit Mutuel Arkéa	Gratuit	
Retrait d'espèces en euro dans un autre distributeur que le Crédit Mutuel Arkéa	à partir du 5ème retrait dans le mois : 1,25 €	Gratuit
Retrait d'espèces dans une autre monnaie que l'Euro dans un autre distributeur que le Crédit Mutuel Arkéa	2,50% du montant du paiement + 2,80 €	
Paiement par carte En Euro	Gratuit	
Paiement par carte dans une autre monnaie que l'Euro	2,40% du montant du paiement + 0,35 €	

3.1 - Cartes bancaires

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol moyens de paiement

- PréviSécur Pro 36,50 €
- PréviSécur Pro Plus 63,00 €

• Services liés à la carte

- Service débit porteur (facturation mensuelle) 4,40 €
(Option relevé porteur inclus dans cette prestation disponible uniquement sur BusinessCard débit différé)
- Option relevé porteur (au relevé) 0,90 €
- Protection Internet Gratuit
- Virtualis Gratuit
- Paiement sans contact via carte Gratuit

• Gestion des cartes

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (en cas d'utilisation abusive) 53,50 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (pour autres motifs) 29,50 €
- Recherche sur opération carte si fondée Gratuit
- Recherche sur opération carte si non fondée 25,00 €
- Réédition du code confidentiel 8,25 €
- Frais de renouvellement anticipé (avant échéance) 11,95 €
- Reporting carte bancaire en télétransmission à partir de 25,00 € / compte

3 - Opérations au débit du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

3.2 - Les virements

• Les virements unitaires SEPA⁽⁵⁾ en faveur d'un compte

- Tenu dans la banque (tout support, ponctuel ou permanent) Gratuit
- Tenu dans une autre banque de la zone SEPA (France comprise) :
 - Ponctuel saisi par la banque 20,00 €
 - Ponctuel saisi via l'Espace Client 0,24 €
 - Permanent saisi par la banque 20,00 €
 - Permanent saisi via l'Espace Client 0,24 €

• Les virements SEPA⁽⁵⁾ remis en nombre

Possibilité de remise des virements en nombre par les canaux suivants : transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET.

- Tarification par remise (quel que soit le canal utilisé et le type de virement remis en nombre) 3,45 €
- Par virement télétransmis 0,24 €
(Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET)

• Les virements commerciaux

- Par remise télétransmise 3,45 €
(Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET)
- Facture à échéance (Ex-VCOM) 0,24 €
- Le courrier d'information papier 1,60 €
- Le courrier d'information fax 0,50 €
- Le courrier d'information courriel 0,15 €
- Incident ou modification 23,00 €
- Échéancier des VCOM (abonnement mensuel) Gratuit
- Échéancier des factures à échéance (ex-VCOM) (abonnement mensuel) Gratuit

• Les virements de trésorerie

- Par remise télétransmise 3,45 €
(Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET)
- Par virement
 - Ponctuel saisi par la banque 40,00 €
 - Ponctuel saisi sur l'Espace Client 7,00 €
- Télétransmis (Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET) 7,00 €

• Les virements urgents

- Par remise télétransmise 3,45 €
(Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET)
- Par virement (s'ajoute à la tarification du virement émis)
 - Ponctuel saisi par la banque 40,00 €
 - Ponctuel saisi via l'Espace Client 7,00 €
 - Télétransmis (balise SDVA) 7,00 €
(Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou TS, SWIFTNET)

(5) Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode «SHARE» (frais partagés). L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) couvre l'Espace Économique Européen (27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) + la Suisse et Monaco.

3 - Opérations au débit du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

• Les virements instantanés unitaires (Instant Payment)

- Ponctuel saisi par la banque	20,00 €
- Ponctuel saisi via l'Espace Client	0,24 €
- Ponctuel saisi par API	Nous consulter
• Rappel virement émetteur	25,00 € par demande de rappel
• Bénéficiaires sur l'Espace Client : Saisie ou validation (levée de la temporisation) par la banque d'un Iban	5,00 €

3.3 - Les prélèvements SEPA

- Frais de mise en place	Gratuit
- Frais de paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- Opposition	14,50 €
- Rejet	20,00 €

3.4 - Les effets de commerce

• Commissions sur effets tirés :

- Domiciliation d'effet	Gratuit
- Effet impayé	21,00 €
- Effet rejeté	21,00 €
- Demande de prorogation	25,00 €
- Domiciliation non avisée	21,00 €

3.5 - Les chèques

- Édition et renouvellement d'un chéquier	Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier	1,95 €
- Frais d'envoi de chéquier en recommandé	Tarif Postal
- Frais d'émission d'un chèque de banque	21,00 €
- Chèque sécurisé	Nous consulter
- Lettre chèque	Nous consulter
- Frais d'opposition sur chèque émis	16,00 €
- Frais d'opposition sur une série de chèques	32,00 €

3.6 - Les espèces

- Retrait d'espèces dans une Caisse de Crédit Mutuel Arkéa	Nous consulter
--	----------------

4 - Opérations au crédit du compte

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

4.1 - La monétique commerçant

- Location mensuelle de matériel (assistance comprise)	À partir de 16,80 €
- Ressaisie de ticket TPE	1,73 €
- Commission proportionnelle	Nous consulter
- Application privative	4,80 € / unité / mois
- Reporting monétique en télétransmission	25,00 €/relevé, avec un maximum de 75,00 € par contrat de télétransmission

4.2 - Nos solutions en mobilité : Arkéa Banque E&I Encaissement

Arkéa Banque E&I - Liberté

- Frais de mise en service	50,00 €
- Abonnement mensuel	Gratuit
- Commission commerçant	Nous consulter

Arkéa Banque E&I - Intégrale

- Frais de mise en service	130,00 €
- Abonnement mensuel	15,00 €
- Commission commerçant	Nous consulter

4.3 - Vente à distance : Citelis

Citelis Liberté

- Frais de mise en service	50,00 €
- Abonnement mensuel	Gratuit
- Frais de non utilisation	60,00 €
- Commission commerçant	Nous consulter

Citelis Intégrale

- Frais de mise en service	130,00 €
- Abonnement mensuel	17,50 €
- Frais de non utilisation	Gratuit
- Commission commerçant	Nous consulter

4.4 - Les versements d'espèces

Nous consulter

4.5 - Les chèques

• Remise de chèque(s) dans une agence Crédit Mutuel ARKEA

- Par remise	4,50 €
- Par chèque	0,08 €

4 - Opérations au crédit du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

- **Remise de chèque(s) en télécollecte (CHPR et/ou TLMC)**
 - Par remise2,50 €
 - Par chèque0,04 €
- Impayé sur chèque remis8,50 €
- **Mise à disposition d'enveloppes suivies pour envoi des chèques physiques**
 - Par lot de 50 enveloppes 20g à 3kg. Par lot :À partir de 69,00 €

4.6 - Réception d'un virement

- Virements reçus Nous consulter

4.7 - Les prélèvements SEPA

- Demande d'ICS50,00 €

• Les prélèvements SEPA remis en nombre

Possibilité de remise de vos prélèvements en nombre par les canaux suivants :

Transfert de fichiers via l'Espace Client, EBICS T ou S, SWIFTNET

- Par remise (quel que soit le canal utilisé et le type de prélèvement) 3,50 €
- Le prélèvement (first ou récurrent)0,35 €
- Impayé sur prélèvement remis10,00 €

• Les prélèvements unitaires SEPA

- Mise en place d'échéancier de prélèvement20,00 €
- Ponctuel saisi par la banque dans un échéancier 6,00 €

4.8 - Les TIP SEPA

• Remise en nombre

- Par remise3,50 €
- Par TIP0,35 €
- Impayé sur TIP remis10,00 €

4.8 - Les effets de commerce

• Commissions sur effets remis

- Par remise4,00 €
- Lettre de change relevé télétransmis (LCR)0,58 €
- Lettre de change relevé papier (LCR)15,00 €
- Envoi à l'acceptation19,00 €
- Retour d'impayés19,00 €
- Avis de sort20,00 €
- Effet réclamé - effet prorogé20,00 €
- Changement de domiciliation20,00 €

• Le portefeuille commercial - la cession dailly

- Mise en place convention Dailly180,00 €

4 - Opérations au crédit du compte (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

Commissions de traitement perçues (minimum de perception) :

- Par bordereau 15,10 €
- Par créance5,20 €
- Notification de cession de créance20,00 €
- Prorogation ou réclamation.....20,00 €

• Les dates de valeur

Jour ouvré : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

Effet à vue : effet remis 8 jours ouvrés avant la date de remise

Date de règlement : échéance ou échéance reportée

- Escompte.....

J+1 calendaire (J : Jour de la remise)

(décompte : 10 jours calendaires d'agios minimum - échéance reportée)

- Escompte en valeur

- Effets à échéanceJ+2 ouvrés (J : date de règlement)
- Effets à vueJ+8 ouvrés (J : date de remise)

- Encaissement

- Effets à échéanceJ+2 ouvrés (J : date de règlement)
- Effets à vueJ+8 ouvrés (J : date de remise)

- Paiement

- Effets présentés au paiementJ-1 calendaire (J : date de règlement)

- Impayés

- Effets à échéance.....J-1 calendaire (J : Jour d'échéance)
- Effets à vue.....J (J : Jour de traitement)

4.9 - Paiement Fractionné P3F4F⁽⁶⁾

Abonnement mensuel (hors commissions Arkéa Financements et Services)6,00 €

(6) Service de paiement fractionné en 3 ou 4 fois proposé par Arkéa Financements et Services, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, ayant reçu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité de société de financement et établissement de paiement, au capital de 210 000 000 EUR, SIREN 338 138 795 RCS Brest. Siège social 335, rue Antoine de Saint-Exupéry, 29490 GUIPAVAS.

5 - Financements

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

5.1 - Le financement du cycle d'exploitation

• Crédit par caisse

- Intérêts débiteurs

(voir le chapitre « Le fonctionnement de votre compte - Le découvert »)

• Mobilisation de créances

- Dailly / escompte - Taux appliqué Nous consulter
- Services Arkéa Factoring Nous consulter

• Commission annuelle de réexamen des lignes de crédit

- Ligne confirmée à partir de 300,00 €
- Ligne non confirmée 0,5% du montant de la ligne avec minimum de 300,00 €

• Commission d'engagement Nous consulter

- Minimum 180,00 €

• TrésorFlex, Dailly digitalisé Nous consulter

5.2 - Financement des investissements

- Frais d'étude de dossier 0,2% du montant nominal du prêt
 - Minimum (dossier standard) 500,00 €
 - Minimum (dossier de crédit structuré) 1 000,00 €
- Annulation/rétractation après rédaction contrat À partir de 300,00 €

5.3 - Les garanties et cautionnements reçu(e)s

Frais de constitution et de mainlevée sur garanties reçues (frais d'enregistrement impôts, greffe, autres...). Ces frais peuvent être proportionnels au montant du financement Frais réels, avec un minimum de 130,00 €

5.4 - Les engagements par signature et avals donnés⁽⁷⁾

- Commission proportionnelle Nous consulter
- Mise en place d'un engagement par signature (modèle standard de la banque) Nous consulter
- Mise en place d'un engagement par signature (modèle spécifique) Nous consulter
- E-Caution Nous consulter
- Mainlevée sur engagement par signature hors échéance prévue Nous consulter

5.5 - Les avenants pour tous types de prêts

- Changement de date de prélèvement ou de compte support 22,00 €
- Duplicata tableau d'amortissement 23,00 €
- Réaménagement de prêt .. 0,5% du capital restant dû avec un minimum de 300,00 €

(7) Base de calcul des commissions sur Cautions et Avals donnés : Exact / 360

5 - Financements (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

5.6 - Conditions contractuelles sur nouveaux contrats

- Indemnité de remboursement anticipé Nous consulter
- Régularisation d'échéances impayées
 - Intérêts de retard Nous consulter
 - Pénalités de retard Nous consulter

5.7 - Les opérations de couverture du risque de taux (salle des marchés)

- Demande de cotation sur-mesure Nous consulter

5.8 - Produits salle des marchés

- A l'occasion de la distribution des produits de dette et de placement, la Banque peut être amenée à percevoir une commission de distribution de la part de son prestataire en charge de réaliser les opérations sur les marchés. Cette commission est ponctuelle et prend la forme d'une fraction de la marge dégagée, le cas échéant, sur les marchés à l'occasion de la réalisation des opérations.
- A l'occasion de la distribution des produits de change [et obligataires], la Banque peut être amenée à verser une commission de distribution à son prestataire en charge de réaliser les opérations sur les marchés. Cette commission est ponctuelle et prend la forme d'un écart de cours correspondant à une fraction de la marge dégagée, le cas échéant, sur les marchés à l'occasion de la réalisation des opérations.
- A la date des présentes, pour l'année 2026 la fraction de la marge est fixée à 40%. Le détail des commissions, une fois déterminé (non connu au moment de l'opération), peut être obtenu sur simple demande adressée à la Banque.

6 - Gestion de trésorerie et placements

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

6.1 - Achat et vente en Bourse France

- Frais de prise d'ordre au guichet	4,80 €
- Ordre de bourse passé au guichet	1,40%
- Minimum	15,00 €
- Minimum pour bons et droits de souscription	5,65 €
- Introduction - privatisation	Gratuit
- Ordre de bourse passé via l'Espace Client	0,65%
- Minimum	8,20 €
- Minimum pour bons et droits de souscription	5,65 €
- Introduction - privatisation	Gratuit
- Commission de règlement différé	0,40%
- Commission de prorogation sur ordre avec SRD	0,60%
- Minimum	9,00 €
- Ordre tombé ou annulé	Gratuit

6.2 - Offre Publique d'Achat centralisée

- Commission	1%
- Minimum	8,55 €
- Maximum	24,75 €

6.3 - Achat et vente en Bourse étrangère

- Frais de prise d'ordre au guichet	4,80 €
- Ordre de bourse passé au guichet (hors frais d'intermédiaires)	1,50%
- Minimum	48,00 €
- Ordre de bourse passé sur l'Espace Client	Nous consulter
- Ordre tombé ou annulé	11,50 €

Date de valeur

- Achat au comptant	J
- Vente au comptant	J+2 ouvrés
- SRD	Dernier jour ouvré du mois

6.4 - Frais de souscription sur OPCVM internes

- Forfait	Gratuit
- Droits d'entrée sur OPCVM de trésorerie	Nous consulter
- Droits d'entrée sur OPCVM autres que OPCVM de trésorerie	Se reporter au document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM
- Droits de sortie	Aucun

6.5 - Frais de souscription sur OPCVM externes (hors fonds de notre Univers Conseillé) ⁽⁸⁾

- Forfait	27,50 €
- Droits d'entrée/sortie	Se reporter au document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM

(8) les fonds de l'Univers Conseillé sont des instruments financiers qu'Arkéa Banque E&I a choisi de recommander à ses Clients, via son activité de Conseil en Investissement Financier.

6 - Gestion de trésorerie et placements (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

6.6 - Droits de garde

- Frais fixes par compte	30,00 €
- Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel Arkéa	3,17 €
- Facturation proportionnelle hors valeurs Crédit Mutuel Arkéa :	
- Entre 0 et 100 000 €	0,18%
- Entre 100 001 € et 1 000 000 €	0,13%
- Entre 1 000 001 € et 5 000 000 €	0,06%
- > 5 000 000 €	0,02%

6.7 - Relevés spécifiques aux instruments financiers

- Relevé de portefeuille	Gratuit
--------------------------------	---------

6.8 - Transferts interbancaires

(vers établissement autre que le Crédit Mutuel Arkéa)

- Compte de titres ordinaire	90,00 €
------------------------------------	---------

6.9 - Centralisation de Trésorerie

• Centralisation de trésorerie automatique (Zero Balancing Account)

- Mise en place	Nous consulter
- Abonnement mensuel ou trimestriel	Nous consulter

• Cash interbancaire

- Mise en place contrat MT940 / MT101	120,00 €
- Abonnement mensuel relevé au format MT940 / MT101	18,50 €
- Frais de clôture	Nous consulter
- Traitement d'un ordre au format MT101 (l'opération MT 103 correspondante est tarifée en complément)	3,80 €
- Frais de clôture	Nous consulter

6.10 - Gestion automatisée des excédents de trésorerie

• Cash Premium

- Frais d'initialisation	À partir de 100 €
- Frais mensuels ou trimestriels	Nous consulter
- Pied de compte	Nous consulter

6.11 - Placements

- DAT à taux progressif de 1 à 10 ans	Nous consulter
- DAT à taux fixe linéaire à partir de 1 mois	Nous consulter
- Placements Salle des Marchés (DAT ou BMTN)	Nous consulter

6 - Gestion de trésorerie et placements (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

6.12 - Rétrocessions sur OPCVM/FIA

La Banque, en sa qualité de distributeur, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion⁽⁹⁾, sous forme de commission sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM et/ou de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) étant précisé qu'elle n'en perçoit pas pour les souscriptions sur OPCVM et/ou FIA qu'elle ne propose pas dans son offre commerciale. Les taux de rétrocession sont précisés dans le tableau ci-après selon la classification AMF des OPCVM et FIA. Le client est informé du taux de rétrocession dont bénéficiera effectivement la Banque au titre de sa souscription sur le bulletin qui lui est présenté à signer ou préalablement à la validation de tout ordre de souscription sur son site internet⁽¹⁰⁾. Les conditions de rétrocession convenues entre la Banque et les sociétés de gestion pouvant évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu, à tout moment, sur simple demande adressée à la Banque.

Taux de rétrocession les plus bas et les plus hauts en vigueur à la date de parution des présentes conditions tarifaires⁽¹¹⁾

• Classification AMF	les + bas	les + hauts
Actions françaises.....	0,48%	0,98%
Actions de pays de la zone euro.....	0,48%	0,90%
Actions des pays de l'Union européenne.....	0,48%	1,31%
Actions internationales.....	0,18%	0,98%
Obligations et autres titres de créance libellés en euro.....	0,08%	0,68%
Monétaires court terme.....	0,00%	0,08%
Monétaires.....	0,00%	0,01%
Diversifiés.....	0,15%	0,90%

6.13 - Commissions de placement

La banque peut être amenée à percevoir des commissions de placement de la part des émetteurs d'obligations lorsqu'elle fournit à ces derniers le service de placement à l'occasion d'une offre au public d'obligations. Se reporter au prospectus de l'émission obligataire pour toute information sur ces commissions.

(9) Se reporter au prospectus de l'OPCVM et/ou du FIA pour toute information relative aux droits d'entrée sortie, aux frais de gestion et à leur assiette de calcul.

(10) L'absence de mention d'un taux de rétrocession sur le bulletin de souscription signifie que l'OPCVM et/ou FIA ne fait pas partie de l'offre commerciale de la Banque et qu'en conséquence, celle-ci ne percevra aucune rétrocession au titre de la souscription de cet OPCVM et/ou FIA. La liste actualisée des OPCVM et/ou FIA constituant l'offre commerciale de la Banque est disponible à tout moment, sur simple demande adressée à la Banque.

(11) Les taux sont fixés dans les conventions de placement conclues entre la Banque et les sociétés de gestion et s'appliquent sur les encours détenus par l'ensemble de la clientèle des distributeurs. Ces taux, tels que mentionnés dans le présent tableau, sont en général déterminés par rapport aux taux des frais de gestion réels des fonds, lesquels peuvent être ajustés ponctuellement à la baisse et/ou à la hausse dans la limite du taux maximum prévu dans le prospectus. En conséquence, les taux effectivement pratiqués ne peuvent être connus qu'à l'issue du règlement de la commission à la Banque dont la fréquence est généralement trimestrielle. Toutefois, en cas d'intégration d'un nouveau fonds dans l'offre, et à défaut d'un premier règlement de commission ayant permis à la Banque de connaître le taux effectivement pratiqué, le taux communiqué est déterminé par rapport au taux maximum des frais de gestion figurant dans le prospectus.

7 - International

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

Aux commissions listées dans les rubriques 7.1 à 7.3 ci-après s'ajoutent éventuellement :

- Commission de change (rubrique 7.4) : si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises

- Frais éventuels du correspondant

Les commissions au prorata temporis sont calculées sur une base de 360 jours.

Pour les opérations de virement en devises par débit du compte euros ou pour la réception de devises par crédit du compte euros, le cours de conversion appliqué sera basé sur les cours du marché interbancaire, associé à une marge pouvant s'élever à 2%.

7.1 - Paiements à destination de l'étranger

• Virement International émis

- Virement émis via l'Espace Client 0,10%
- Minimum 18,50 €

- Virement saisi par la banque..... 0,10%
- Minimum 25,00 €

Par remise (quel que soit le canal utilisé et le type de virement) 3,50 €

- Virement télétransmis
(EBICS, SWIFTNET, option Transfert de fichiers via l'Espace Client) 0,10%
- Minimum 18,50 €

- Virement de trésorerie télétransmis 6,50 €

- Virement de trésorerie papier 40,00 €

- Commission d'intervention / réparation..... 20,00 €

• Services / options

- Urgent / SDVA «Same Date Value» 7,00 €
(s'ajoute à la commission de virement émis)

- Virement permanent 0,10%
- Minimum 18,50 €

- Frais Our (s'ajoute à la commission de virement émis) 20,00 €

- Avis Swift (abonnement ou ponctuel) (E mail ou fax) 5,00 €

- Avis d'opération (abonnement ou ponctuel) (E mail ou fax) 5,00 €

• Portefeuille import (chèque, effet simple ou documentaire)

- Règlement chèque, effet simple..... 0,10%
- Minimum 44,00 €

- Acceptation, prorogation, relance (effet simple) 50,00 €

- Aval établissement de l'acte (effet simple) 75,00 €

- Aval engagement À partir de 1,5%/an prorata temporis
(effet simple ou documentaire)

- Minimum 125,00 €

- Impayé / clôture de dossier (frais correspondant en sus) 75,00 €

- Frais d'intervention 75,00 €

7 - International (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

• Crédit documentaire import

- Commission d'engagement	1.25% / an prorata temporis
- Minimum	130,00 €
- Frais d'intervention	75,00 €
- Modification montant ou échéance de validité	1.25% / an prorata temporis
- Minimum	125,00 €
- Autre modification	125,00 €
- Levée de documents	0,1875%
- Minimum	125,00 €
- Commission d'engagement paiement différé	1.25% / an prorata temporis
- Minimum	125,00 €
- Commission de transfert des fonds	0,10%
- Minimum	18,50 €
- Émission d'un bon de cession (absence de documents)	125,00 €
- Non utilisation / annulation du crédit documentaire	125,00 €
- Frais de port / envoi des documents	Nous consulter

7.2 - Les encaissements en provenance de l'étranger

• Virement reçu (rapatriement)

- Virement international	14,50 €
- Commission d'intervention / réparation	15,00 €

• Services / Options

- Préavis de réception des fonds (abonnement) (Email ou fax)	5,00 €
- Avis d'opération (abonnement ou ponctuel) (Email ou fax)	5,00 €
- Réparation (BIC ou IBAN erroné)	15,00 €

• Portefeuille export (chèque /effet simple /remise documentaire)

- Encaissement sauf bonne fin (chèque)	0,10%
- Minimum	31,50 €
- Encaissement crédit après encaissement (effet simple / chèque)	0,10%
- Minimum	44,50 €
- Encaissement Remise documentaire (commission de rapatriement des fonds en sus)	0,20%
- Minimum	80,00 €
- Frais de port / envoi des documents	Nous consulter
- Demande de sort / relance (par intervention)	50,00 €
- Impayé / clôture de dossier (frais de correspondant en sus)	75,00 €
- Frais d'intervention	75,00 €

7 - International (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

• Crédit documentaire export

- Préavis	72,50 €
- Notification (premier rang)	0,10%
- Minimum	125,00 €
- Notification (deuxième rang)	125,00 €
- Confirmation	Nous consulter
- Modification	125,00 €
- Prévérification des documents (par intervention)	150,00 €
- Commission de paiement	0,15%
- Minimum	130,00 €
- Commission acceptation / paiement différé	Nous consulter
- Commission Crédit Documentaire transféré	0,20%
- Minimum	165,00 €
- Frais d'intervention	75,00 €
- Irrégularités	125,00 €

7.3 - Les garanties - Les lettres de crédit stand-by

• Garantie - lettre de crédit stand-by émise

- Commission d'engagement	1,5% / an prorata temporis
- Minimum	150,00 €
- Frais d'établissement de l'acte	À partir de 160,00 €
- Modification montant ou échéance de validité	1,5% / an prorata temporis
- Minimum	150,00 €
- Autre modification	125,00 €
- Mise en jeu (commission de transfert des fonds en sus)	150,00 €
- Frais d'intervention	75,00 €
- Aval établissement de l'acte	75,00 €
- Aval engagement	1,5% / an prorata temporis
- Minimum	150,00 €

• Garantie - Lettre de crédit stand-by reçue

- Notification	125,00 €
- Confirmation	Nous consulter
- Mise en jeu	150,00 €
- Frais d'intervention	75,00 €

7.4 - Le change

• Couvertures comptant

- Commission de change (sur achats / ventes à cours négocié et fixing)	0,10%
- Minimum	22,00 €

• Couvertures à terme / Options/ Produits structurés de change

- Commission de change (prélevée lors de chaque utilisation)	0,10%
- Minimum	22,00 €

7 - International (suite)

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

7.5 - Les autres prestations et services

• Comptes en devises

- Gestion des comptes en devises (par trimestre) 220,00 €
- Commission de mouvement (sur mouvements débiteurs) 0,06%

• Avances en devises

- Frais de dossier 55,00 €
- Prorogation 55,00 €

• Établissement de convention de sous-participation

- Frais de dossier 75,00 €

• Discounting clause - clause UPAS Nous consulter

• Frais de traitement en urgence * 0.10% du montant de l'opération considérée avec un minimum de 150,00 €

* Traitement sous 24h à la demande du client pour les remises documentaires et les crédits documentaires et sous 48h à la demande du client pour les garanties internationales, sous réserve de la réception de la demande avant 10h. Cette tarification s'applique en plus des conditions relatives à votre opération.

8 - Promotion Immobilière

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

8.1 - Crédit Confirmé (financement terrain, travaux...) Nous consulter

8.2 - Commission de Garantie Financière d'Achèvement (GFA) Nous consulter

8.3 - Commission Garantie Financière (VRD) Nous consulter

8.4 - Autres cautions bancaires spécifiques Nous consulter

9 - Autres services

Tarifs en € HT par opération (sauf indication contraire)

9.1 - Maintenance DAB Nous consulter

9.2 - Service digital d'évaluation ESG¹² Gratuit

(12) ESG = Evaluation client en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance.



WWW.ARKEA-BANQUE-EL.COM

DE NOUVEAUX
LIENS POUR
ÉCHANGER
INNOVER DEMAIN